

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-TROISIÈME (543^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 28 AVRIL 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13812

Budget d'investissement préliminaire de
l'Université du Québec à Chicoutimi
pour l'année 2026-2027 aux fins du Plan
quinquennal d'investissement (PQI)

- ATTENDU** l'article 44 de la Loi sur l'Université du Québec;
- ATTENDU** le Règlement général 4 de l'Université du Québec « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives de l'UQAC;
- ATTENDU** l'avis du Comité d'audit;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux affaires administratives et aux ressources par intérim;

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Christine Boily, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver le budget d'investissement préliminaire de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2026-2027 aux fins du Plan quinquennal d'investissement (PQI) tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (01/05/2026)
Vérifiez avec veriflio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon